

PRODUITS PSYCHOACTIFS

L'alcool, le tabac et le cannabis augmentent-ils les risques d'accidents du travail et de perte d'emploi ?

En France, la cohorte CONSTANCES permet de documenter les liens entre conduites addictives et conditions de vie et de travail plus précisément.

Cette fiche en présente les résultats et montre une corrélation entre conduites addictives perte d'emploi et accidents graves.



5'

Nos sources

- Cohorte CONSTANCES
(Mildeca Février 2021)

En France, le tabac, l'alcool et le cannabis représentent en résumé les principales substances consommées par les collaborateurs et les divers agents du secteur public.

La perte d'emploi représente un risque associé à l'usage de ces 3 substances psychoactives et la consommation d'alcool est plus particulièrement corrélée à des accidents du travail graves (entre 1,5 et 2 fois plus de risques).

Prévenir les consommations, c'est aussi prévenir le risque de perte d'emploi et les problèmes d'insertion socio-professionnelle. Une prévention efficace se doit d'articuler les actions de prévention collective avec un accompagnement individuel pour les collaborateurs en difficulté.

QUE NOUS APPREND CONSTANCES ?

Les principaux enseignements de la cohorte

Un risque aggravé de perte d'emploi

Un risque à court terme : l'usage d'alcool, de tabac et de cannabis augmente le risque de perte d'emploi à un an.

Un risque proportionnel aux niveaux de consommation : plus le niveau de consommation est élevé, plus le risque de perte d'emploi augmente.

Un risque indépendant de l'âge, du sexe et de l'état de santé : tous les salariés/agents sont donc potentiellement concernés.

Un risque présent même isolé : c'est-à-dire même lorsqu'il n'existe pas d'autres facteurs de vulnérabilité à la perte d'emploi (conditions socio-démographiques, stress au travail, type de contrat et de temps de travail).

Un risque persistant sur le plus long terme : celui-ci reste réel dans les 3 ans qui suivent l'évaluation des consommations.



Qu'est-ce qu'un usage à risque d'alcool ?

L'usage à risque ou dangereux de l'alcool est déterminé à partir du questionnaire AUDIT (acronyme de « Alcohol Use Disorder Test) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présent dans les questionnaires d'inclusion de CONSTANCES.

Ce test comporte 10 questions et calcule un score sur une échelle de 0 à 40. Si ce score est compris entre 8 et 15, l'usage de l'alcool est qualifié de dangereux. Si ce score est supérieur à 15, cela suggère une dépendance. Pour rappel, selon l'Institut national du cancer (INCA) et Santé publique France, une consommation supérieure à 2 verres/jour ou à 10 verres/semaine correspond à un usage à risque.

Faire le questionnaire AUDIT

<https://www.addictaide.fr/pro/parcours/audit/>



Les multiplicateurs de risques selon les produits

Tabac



Les fumeurs de tabac ont un risque de perte d'emploi multiplié par 1,5 par rapport aux non-fumeurs, et ce même pour les « petits » fumeurs (moins de 10 cigarettes par jour).

Alcool



En cas d'usage dangereux d'alcool, le risque de perte d'emploi est multiplié par 1.5. Il est doublé pour les personnes dépendantes.

Cannabis



La consommation de cannabis, même occasionnelle (moins d'une fois par mois), est associée à un risque de perte d'emploi multiplié par 2. Ce risque triple lorsque la consommation se majore (au moins une fois par mois).

Attention donc à une substance psychoactive à l'usage relativement répandu et qui peut avoir des conséquences socio-professionnelles délétères !



Les fumeurs de cannabis
ont globalement

2 à 3 fois plus de risques

de perdre leur emploi

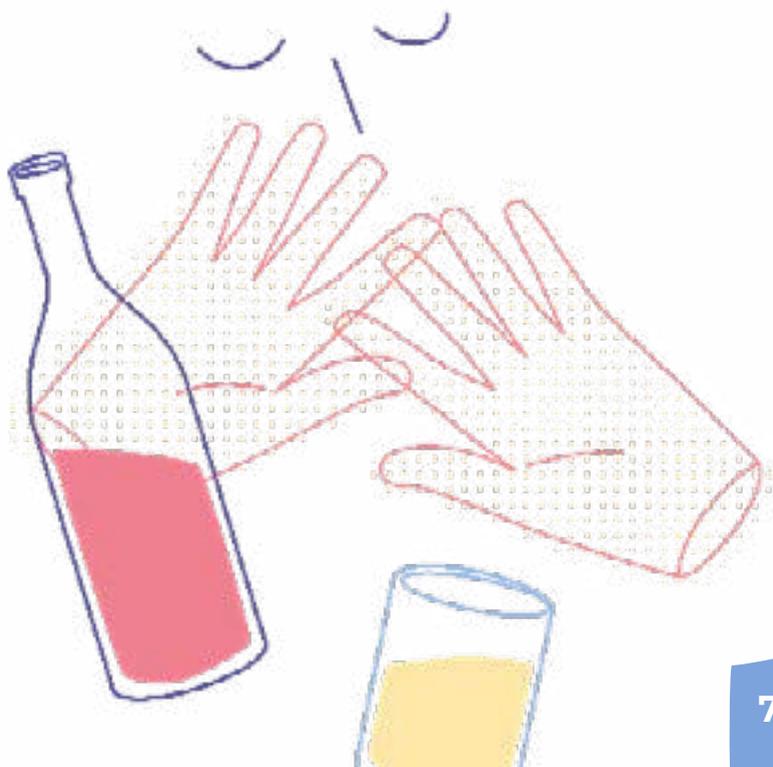
Source : [MILDECA | Grand angle - CONSTANCES #2](#)

Focus sur les risques liés à l'alcool

Un niveau hebdomadaire élevé de consommation d'alcool sous forme chronique ou d'alcoolisations ponctuelles importantes (API), constitue **un facteur de risque d'accident grave du travail** (c'est-à-dire que celui-ci engendre des séquelles se traduisant par une incapacité permanente ou partielle).

Une consommation d'alcool chronique hebdomadaire excessive (au moins 2 verres par jour chez les femmes et 4 verres par jour chez les hommes) **double ce risque.**

Une alcoolisation ponctuelle importante (à partir de 6 verres en une seule occasion) au moins une fois par semaine **majore le risque de 50 %.**



DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

Dans votre entreprise et auprès de vos collaborateurs

Lessariés/agents sont souvent nombreux à être intéressés par des conseils de prévention ou des propositions d'accompagnement sur les conduites addictives.

La prévention des conduites addictives a donc toute **légitimité à s'inscrire dans un projet global de promotion de la santé et de la sécurité** pour chacun en y intégrant le collectif de travail.

Elle s'articule à la fois sur des actions de santé au travail et de prévention collective : l'encadrement de l'alcool sur le lieu de travail, la mise en place d'actions sur les risques psycho-sociaux (les horaires atypiques, le port de charges lourdes, le travail isolé), la conduite à tenir face à un trouble du comportement, la sensibilisation des collaborateurs...

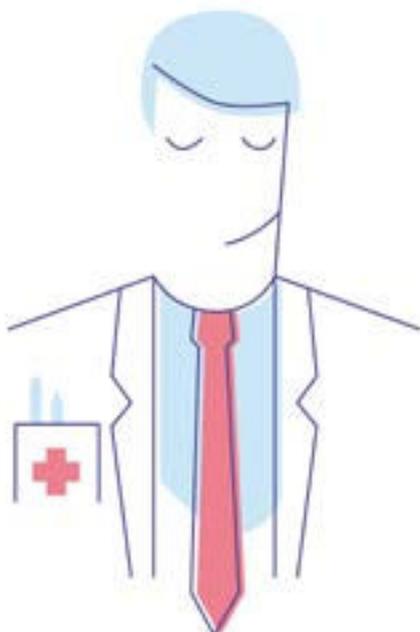
Il ne faut bien évidemment pas oublier les actions de santé publique : Mois sans tabac, Défi De Janvier (appellation française du Dry January), les repères de consommation d'alcool à moindre risque...



Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB)

Dans le cadre exclusif des visites de santé au travail, le RPIB réalisé de manière systématique auprès de chaque collaborateur est **efficace pour provoquer une prise de conscience chez les personnes ayant un usage à risque** et les inciter à un changement de comportement en respectant leur choix.

En savoir + sur le RPIB



ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



Associations



Cabinets de conseil



Complémentaires santé



Service de prévention et de santé au travail



Organismes Publics



Partenaires institutionnels



Start-up



Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre Médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- Les 6 facteurs

professionnels aggravant

les risques psychosociaux



- Comment réagir face

à un collaborateur en

détresse (alcool/drogue)



Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Addict'AIDE réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'Aide Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

62 - 68 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris

contact@addict-aide.org

Addict AIDE